

de l'avocat du ministère des Transports avis portant que le ministère ne s'oppose nullement à ce bill.

La troisième lettre que je dois vous lire provient d'un des membres de notre Comité, l'honorable sénateur Aird. Elle est en date du 12 mai. Elle se lit comme il suit:

Monsieur le sénateur,

Sujet: *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company* et le bill S-4.

La présente lettre a pour objet de vous faire savoir, comme je l'ai déjà fait savoir au président du Sénat et au leader du Gouvernement au Sénat, que je suis un vice-président et un directeur de l'*Algoma Central and Hudson Bay Railway Company* et que, en conséquence, il ne me paraît pas approprié que je participe aux délibérations concernant cette société.

En conséquence, en ma qualité de membre du Comité permanent des transports et des communications, j'ai l'intention de m'absenter de toute réunion du Comité, où l'on étudiera le bill et de ne participer ni aux délibérations ni à quelque vote sur le bill S-4, présentement à l'étude.

Honorables sénateurs, nous avons ici, à l'appui du bill, M. Leslie C. Waugh, président et directeur général de la société; M. Douglas A. Berlis, c.r., avocat général et secrétaire, et M. John G. Edison, c.r., avocat spécial.

Le sénateur Leonard a expliqué le bill lors de la deuxième lecture. Avez-vous d'autres remarques à faire, monsieur le sénateur Leonard, ou des conseils à nous donner?

Le sénateur LEONARD: Monsieur le président et honorables sénateurs, lors de la deuxième lecture, je crois avoir dit tout ce qu'il était utile de dire. J'ai signalé à l'attention de l'avocat de la société requérante le débat qui a eu lieu lors de la deuxième lecture, et je propose que M. Edison, avocat de la société, adresse maintenant la parole au Comité et se mette à sa disposition.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est-il d'accord?

Des VOIX: D'accord.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, le présent bill renferme un certain nombre d'articles relatifs à divers aspects de la structure de la société. Le meilleur moyen de procéder serait peut-être de l'étudier article par article et de demander à M. Edison les explications requises au fur et à mesure. Je ne crois pas que nous ayons besoin d'une explication générale et plus de celle que le sénateur Leonard nous a donnée lors de la deuxième lecture.

Le sénateur ISNOR: Le sénateur Leonard nous a alors fourni un exposé assez complet.

Le PRÉSIDENT: Si tel est le vœu du Comité, je vais poursuivre dans ce sens.

Des VOIX: Entendu.

Le PRÉSIDENT: Article 1, changement de nom. La société désire changer son nom, qui était autrefois *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company*, en celui de *Algoma Central Railway*. Le sénateur Leonard nous a dit, les honorables sénateurs s'en souviendront, que la société ne se rend pas à la baie d'Hudson, qu'elle n'a nullement l'intention de s'y rendre, et, sous ce rapport, son attitude diffère peut-être de celle des citoyens de Winnipeg qui, il y a quelques années, proclamaient: «En avant à la baie!» Donc, la société désire changer son nom en celui de *Algoma Central Railway*. Les honorables sénateurs ont-ils des questions à poser au sujet de l'article 1? L'article 1 est-il approuvé?

Des VOIX: Approuvé.

Le PRÉSIDENT: Le paragraphe (2) a simplement pour objet d'indiquer clairement que, en dépit du changement de nom, les obligations de la compagnie demeurent les mêmes.

Article 2, réduction de capital. L'article 2 a simplement pour objet de réduire le capital social de la compagnie.